



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ARRETE

VILLE DE PEYMEINADE

Cette demande complète doit être transmise minimum 3 semaines avant le début souhaité de l'intervention (délai valable à partir de la date de réception de la demande) par e-mail à : demande.arrete@peymeinade.fr ou par courrier à Mairie de Peymeinade - 11 boulevard Général de Gaulle – CS 35100 - 06 531 PEYMEINADE CEDEX

Attention : cette demande n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document.

Elle est valable uniquement pour la période indiquée ci-dessous.

Elle est précaire et révoquant à tout instant sur ordre de la Police Municipale ou de la Gendarmerie.

Date de la demande :

Arrêté de travaux

Arrêté de circulation

Dérogation de tonnage

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre

Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité :

Nature et date des travaux

Avenant ou prolongation d'arrêté : oui non

Si oui indiquez : Avenant de l'arrêté n° : En date du :

Prolongation de l'arrêté n° : En date du :

Déclaration d'urbanisme :

Permis de construire Déclaration préalable de travaux

N° : Délivré le :

Description des travaux :

.....

.....

Date prévue de début des travaux : Date de fin des travaux :

Heures d'ouverture du chantier de : à

Les travaux seront exécutés : De jour De nuit Jours ouvrables Week-end

Réglementation envisagée

Maintien intégral de la circulation Circulation restreinte Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Fermeture de route et déviation (joindre plan) Stationnement interdit

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

REDEVANCE DUE ET A COCHER PAR L'OCCUPANT – NUMERO DE SIRET OBLIGATOIRE

Une redevance pour OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC est fixée, par délibération du Conseil Municipal du 12.04.2023 et applicable au 01.05.2023, à :

- 11,50 € par case et par jour pour le stationnement ● Nombre de jours :
- 1,50 € le ml et par jour pour une pose d'échafaudages ● Nombre de jours :
- 22 € par jour pour la mise en place d'une benne sur le domaine public ● Nombre de jours :
- 22 € par jour pour le dépôt temporaire sur le domaine public de matériaux, gravats, véhicules et engins de chantier ● Nombre de jours :
- 35,50 € le ml et par mois, pour la mise en place d'une palissade avec publicité
- 4,50 € le ml et par mois, pour la mise en place d'une palissade exempte de publicité
- 32 € par ½ journée, pour une occupation du domaine public obstruant partiellement la voie ● Nombre de ½ journée :
- 60 € la journée, pour une occupation du domaine public obstruant partiellement la voie ● Nombre de jours :
- 53 € par ½ journée pour une occupation du domaine public obstruant totalement la voie ● Nombre de ½ journée :
- 90 € la journée, pour une occupation du domaine public obstruant totalement la voie ● Nombre de jours :

Et est arrêtée à la fin de la période d'occupation indiquée dans vos demandes contrôlées.

I – Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur la voirie communale et au-delà du tonnage autorisé, en empruntant les voies décidées par le gestionnaire de voirie, les véhicules suivants :

TYPE / n° d'immatriculation	Société	PTAC	Gabarit	Hauteur

- Voirie(s) concernée(s) :
- Tonnage (ou gabarit) actuel :
- Tonnage (ou gabarit) sollicité :
- Objet de la demande (travaux, livraison, etc...) :
- Itinéraire souhaité :
- Cadence journalière :

II – S’engage

- A assurer pendant la durée de l’autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée et de ses dépendances
- A supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses dépendances endommagées du fait de l’autorisation exceptionnelle
- A procéder au nettoyage régulier de la chaussée et de ses dépendances pendant les travaux
- A procéder ou faire procéder par une entreprise agréée à toutes réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou sur demande des services communaux et départementaux
- A transmettre les documents listés ci-dessous aux services communaux et départementaux

II – Est informé que

La voirie concernée par la présente demande de dérogation est considérée être en bon état d’entretien conformément à son affectation, en application des lois et réglementations en vigueur.
 En présence d’une contestation de la part du demandeur de la présente, il lui appartient de faire dresser un constat d’état des lieux contradictoire par huissier, à ses frais.

Lu et approuvé,

A....., le

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant (cases à cocher) :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers		Schéma de signalisation	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème}		Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000 ^{ème}	
Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500 ^{ème}		Itinéraire de circulation (pour les demandes de dérogation)	

OBSERVATIONS EVENTUELLES

<u>Signature demandeur</u>	<u>Visa Police Municipale</u>	<u>Visa Urbanisme</u>	<u>Visa Services Techniques</u>